



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019

- 1 Administration de la municipalité**
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance - Avril 2019
 - 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
 - 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
 - 1.6 Adoption politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
 - 1.7 Avenant assurances - MMQ - cyberattaque
 - 1.8 Renouvellement contrat assurance - Groupe Ultima
 - 1.9 Renouvellement contrat d'entretien - Logiciel IdSide
 - 1.10 Entente sur le filtrage des personnes appelées à couvrir auprès des personnes vulnérables
- 2 Trésorerie**
 - 2.1 Bordereau de dépenses du mois
 - 2.2 Engagements de crédits
 - 2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus
 - 2.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt # 2019-549P
- 3 Sécurité publique**
 - 3.1 Rapport annuel service incendie 2018
 - 3.2 Service de sécurité incendie - Mise à jour des effectifs
 - 3.3 Entériner embauche - Directeur incendie SISEM
 - 3.4 Acquisition équipements service de premiers répondants
- 4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement**
 - 4.1 Adjudication contrat - marquage de la chaussée
 - 4.2 Adjudication contrat - Réparation toiture hôtel de ville
 - 4.3 Autorisation travaux - Rechargement
 - 4.4 Autorisation travaux - 460, Saint-Alphonse
 - 4.5 Chemin Lac-du-Missionnaire - Autorisation temporaire - Stationnement
 - 4.6 Adjudication de contrat travaux chemin du lac-Huron programme AIRRL
 - 4.7 Fonds d'aide aux villégiateurs des terres publiques - Autorisation
 - 4.8 Modification au presbytère
 - 4.9 MFFP - Désignation d'un site - Opération de surveillance maladie cervidés
- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Lotissement - Cession pour fins de parcs - 2333-5276 Québec Inc.
 - 5.2 Ensemble et bien logé - Adoption du protocole
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être**
 - 6.1 Fête nationale 2019
 - 6.2 Fête des voisins 2019
 - 6.3 Classique du maire 1ere édition en collaboration avec Desjardins



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- 6.4 Emplois d'Été Canada - Autorisation signature protocole
- 6.5 Embauche - Animateurs camp de jour
- 6.6 Formation DAFA et RCR - Animateurs de camps de jour
- 6.7 Embauche - Préposé accès aux parcs
- 6.8 Piste cyclable - Autorisation
- 6.9 Terrain de tennis - remplacement poteaux et filet
- 6.10 ARPLAS - Journée Canot/Kayak
- 7 **Autres sujets**
 - 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Les oeuvres du Lac en Cocur
 - 7.2 Offre de publicité - Cahier Mékinac - Le Nouvelliste
 - 7.3 Prêt de salle pour la Journée des petits entrepreneurs
 - 7.4 Motion de remerciement - Monsieur Sylvain Lamarre
 - 7.5 Demande d'appui
 - 7.5.1 Mérule pleureuse - Appui - Municipalité de Hérouxville
 - 7.5.2 Route collectrice - Appui - Municipalités de Saint-Adelphe et Saint-Ubalde
 - 7.5.3 Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises - Appui - Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
 - 7.5.4 Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises - Appui - MRC de l'Érable
 - 7.6 Varia
 - 7.6.1 Pêche sur le lac aux Sables
 - 7.7 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
 - 7.8 Séance extraordinaire 17 mai 2019, 10 h
 - 7.9 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le quatorzième jour du mois de mai deux mille dix-neuf (14 mai 2019), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa, maire
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller
Monsieur Yvan Hamelin, conseiller
Monsieur Daniel Beaupré, conseiller
Madame Suzanne Béland, conseillère
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Julie Ricard, conseillère est absente.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019**

1 **ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-05-142 Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 14 mai 2019 en effectuant les modifications suivantes :

- REPORT des points 3.2, 6.9, 7.5.2, 7.5.3 et 7.5.4 à la séance extraordinaire du 17 mai 2019;
- AJOUT du point 7.6.1

et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance - Avril 2019

2019-05-143 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la dernière séance ordinaire a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2019-05-144 **CONSIDÉRANT** le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de mai 2019, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mai 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 51

Fin: 19 h 54

1.6 Adoption politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

2019-05-145 **ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail tel que présenté et qui sera signé par tous les employés et les élus municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Avenant assurances - MMQ - cyberattaque

2019-05-146 **CONSIDÉRANT** l'offre de protection offerte par la MMQ concernant les cyber-risques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte l'offre de la Mutuelle des Municipalités du Québec selon l'option B relative à la section IX Assurance des cyber-risques au montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Renouvellement contrat assurance - Groupe Ultima

2019-05-147 **CONSIDÉRANT** que le contrat d'assurance avec le Groupe Ultima inc. se terminait le 24 avril 2019,

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement par le biais de la Mutuelle des Municipalités du Québec et de PMI/Roy Assurances et services financiers inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables procède au renouvellement du contrat d'assurances couvrant la période du 24 avril 2019 au 24 avril 2020 selon l'offre modifiée de Groupe Ultima inc. pour un montant de 44 858 \$ incluant la taxe applicable pour les risques couverts "la municipale" et "la municipale automobile".

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Renouvellement contrat d'entretien - Logiciel IdSide

2019-05-148 **CONSIDÉRANT** l'utilisation du logiciel IdSide pour la gestion du conseil sans papier depuis 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise le plan de renouvellement de la licence pour le logiciel IdSide pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020 selon l'offre datée du 24 avril 2019 de la Société Plan de vol pour un montant de 2 880 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.10 Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables

2019-05-149 **CONSIDÉRANT** l'adoption par le conseil du cadre de référence pour l'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que ce cadre comprend la vérification des antécédents judiciaires pour le personnel concerné;

CONSIDÉRANT que ce cadre est habituellement utilisé pour les besoins du service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise la signature d'une entente avec la Sûreté du Québec pour effectuer les vérifications d'antécédents judiciaires. Monsieur Hugues Carpentier, coordonnateur en loisirs, communication et vie associative est nommé responsable pour acheminer et recevoir les résultats de ces demandes avec la Sûreté du Québec pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2019-05-150

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Suzanne Béland et madame Dominique Lavallée;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux #1020, #1022 à #1025;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1er au 30 avril 2019 et portant les # 3023 à #3033;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 avril 2019, au montant de 122 411,49 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses pré-autorisées au montant de 157 641,06 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 37 655,53 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 avril 2019.

V. Cloutier, Adm. A. OMA
Vagérie Cloutier, Adm. A. OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2.2 Engagements de crédits

2019-05-151

Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Administration générale:

DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Machine à café incluant module à monnaie	439 \$ (bi-annuel)	02-19000-493

Parcs:

DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Balançoires	7 200 \$	Immobilisation
Support à canot	2 800 \$	Transfert de revenu de fonctionnement



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Travaux publics:

DESCRIPTION	COÛT ESTIMÉ AVANT 2014	BUDGET
Balai hydraulique pour excavatrice	3 500 \$	Transfert de revenu de fonctionnement

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer depuis la dernière séance ordinaire du conseil.

2.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt # 2019-549P

2019-05-152

Monsieur Yvan Hamelin donne avis de motion et fait le dépôt du projet de règlement #2019-549P décrétant un emprunt de 707 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance subséquente.

Plus particulièrement, ces sommes seront utilisées pour le projet de réfection d'une partie du chemin du Lac-Huron (demande AIRRL-2017-426).

La directrice générale mentionne la disponibilité de la copie du projet de règlement dans la salle et au bureau municipal.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport annuel service incendie 2018

2019-05-153

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des activités 2018 du service des incendies;

CONSIDÉRANT que ce rapport concerne l'année 8 de mise en œuvre du schéma régional de couverture de risques en incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil entérine le rapport 2018 du service de sécurité incendie de Lac-aux-Sables préparé par le directeur incendie, monsieur Sylvain Lamarre et déposé à la MRC de Mékinac. Ce rapport présente vingt-six (26) appels dont quinze (15) sorties en entraide dans les municipalités voisines.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Service de sécurité incendie - Mise à jour des effectifs

Point reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

3.3 Entériner embauche - Directeur incendie SISEM

2019-05-154

CONSIDÉRANT le départ de M. Sylvain Lamarre en tant que directeur du SISEM en date du 4 mai 2019;

CONSIDÉRANT la rencontre effectuée entre les membres des conseils municipaux de Notre-Dame-de-Montauban et de Lac-aux-Sables afin de planifier le suivi de l'entente SISEM;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un directeur par intérim dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT les compétences et de la disponibilité de M. Jonathan Fontaine, directeur du Service Incendie de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;

CONSIDÉRANT que la municipalité mandataire de l'entente intermunicipale est Notre-Dame-de-Montauban;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables :

- **ENTÉRINE** la nomination de monsieur Jonathan Fontaine à titre de directeur incendie par intérim du SISEM et ce en date du 4 mai 2019;
- **AUTORISE** les représentants de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban M. Serge Deraspe, maire, et Mme Pascale Bonin, directrice générale par intérim, à procéder à la signature du contrat de travail du directeur par intérim. Ce contrat est valide du 4 mai 2019 au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.4 Acquisition équipements service de premiers répondants

2019-05-155

CONSIDÉRANT que le côte-à-côte du service des Premiers Répondants nécessite des modifications afin de répondre aux besoins lors d'intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise la modification du côte-à-côte et l'achat d'équipement pour un montant total de 16 900 \$ auquel s'ajoutera les frais de transport de l'équipement vers le fournisseur SP Médical à Saint-Côme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Adjudication contrat - marquage de la chaussée

2019-05-156

CONSIDÉRANT la planification des travaux pour la saison 2019 et les vérifications du directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux de la saison 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil entérine le contrat de marquage de la chaussée à Entreprises Gonet Bg inc. selon le bordereau de prix daté du 22 avril 2019, indiquant un taux de 0,228 \$ du mètre linéaire de marquage de ligne incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Adjudication contrat - Réparation toiture hôtel de ville

2019-05-157

CONSIDÉRANT la planification des travaux pour 2019 et les prévisions budgétaires pour la réalisation des travaux de réparation de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT le règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT les demandes de prix auprès des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être réalisés rapidement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise la directrice générale à octroyer le contrat de réparation de la toiture de l'hôtel de ville suite à la réception des soumissions au plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Autorisation travaux - Rechargement

2019-05-158

CONSIDÉRANT la planification des travaux 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT les demandes de prix auprès de deux fournisseurs présentant les résultats suivants:

Soumissionnaire	Taux unitaire (pierre grise)	Total avec taxes (pierre grise)
Les Entreprises Crête (1993) Inc.	10,00 \$ t.m.	52 376,86 \$
Les Entreprises St-Ubalde Inc.	9,00 \$ t.m.	47 116,76 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil :

- AUTORISE le directeur des travaux publics à procéder au rechargement des chemins selon la planification 2019;
- AUTORISE l'achat de la pierre concassée auprès de Les Entreprises St-Ubalde inc. (Carrière St-Ubalde) selon les prix unitaires au bordereau de soumission;
- AUTORISE les frais de camionnage pour le transport de la pierre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Autorisation travaux - 460, Saint-Alphonse

2019-05-159 CONSIDÉRANT l'achat de l'immeuble du 460, rang Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT l'utilisation projetée nécessitant des modifications à apporter sur le site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise le déplacement de la maison-mobile du 460, rang Saint-Alphonse temporairement sur le site des travaux publics à proximité en attendant sa mise en vente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Chemin Lac-du-Missionnaire - Autorisation temporaire - Stationnement

2019-05-160 CONSIDÉRANT la tenue d'une activité organisée par l'Association des propriétaires riverains du lac Missionnaire Sud le 3 août 2019 soit un concert sur l'eau et un pique-nique sur le site du débarcadère municipal du lac du Missionnaire le 31 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de stationnement public sur le site n'étant pas un parc aménagé à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise exceptionnellement le stationnement d'un côté seulement sur le chemin du Lac-du-Missionnaire les 2, 3, 4 et 31 août 2019 pour les deux activités de l'Association des propriétaires riverains du lac Missionnaire Sud.

Le site du débarcadère doit demeurer accessible pour la mise à l'eau des embarcations malgré la tenue des activités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Adjudication de contrat travaux chemin du lac-Huron programme AIRRL

2019-05-161 CONSIDÉRANT la résolution # 2018-09-277 autorisant l'adjudication conditionnelle du contrat pour les travaux du projet # MEK P0182 à Maskimo Construction inc ;

CONSIDÉRANT que ce projet concerne la demande #AIRRL-2017-426 dont l'aide financière a été confirmée le 9 mai 2019 par le ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables confirme l'adjudication du contrat pour des travaux de réfection de la chaussée et de travaux de voirie sur le chemin du Lac-Huron selon le document de soumission # MEK P0182 à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Maskimo Construction inc. et selon le bordereau de soumission déposé au montant de 963 829,68 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Fonds d'aide aux villégiateurs des terres publiques - Autorisation

2019-05-162

CONSIDÉRANT la résolution #2019-04-117;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande d'amélioration du chemin Tawachiche dans le cadre de la Politique d'aide aux villégiateurs situés sur les terres du domaine de l'État par la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise madame Valérie Cloutier, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente #PAV-2019-003 avec la MRC de Mékinac pour le projet d'amélioration du chemin Tawachiche.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.8 Modification au presbytère

2019-05-163

CONSIDÉRANT les obligations contractuelles liées au transfert du presbytère;

CONSIDÉRANT que certaines réparations doivent être effectuées rapidement pour assurer la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise la réparation de la galerie avant et latérale du presbytère.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 MFTP - Désignation d'un site - Opération de surveillance maladie cervidés

2019-05-164

CONSIDÉRANT l'information transmise par le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs relativement à une opération de surveillance de la maladie débilitante chronique des cervidés;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau protocole doit être observé par les municipalités lors de la récupération de cervidés adultes morts en bordure des routes pour permettre des analyses par le ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil détermine monsieur Patrick Genest, directeur des travaux publics, personne responsable de la récupération des cervidés selon le protocole transmis le 13 mai 2019 et fixe le site de l'Éco-centre situé au 900, chemin de la Batiscan comme site d'entreposage temporaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Lotissement - Cession pour fins de parcs - 2333-5276 Québec Inc.

2019-05-165

CONSIDÉRANT la section 8 du règlement de lotissement portant sur les redevances pour fins de parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT le développement en préparation du promoteur 2333-5276 Québec inc en bordure de la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT l'offre de remettre à titre de redevance le terrain de l'ancienne halte routière en bordure de la route 363 représentant une redevance pour plus de soixante-dix terrains alors que le développement prévu est d'une vingtaine environ pour le secteur



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Batiscan et quelques autres dans le secteur du lac du Missionnaire;

CONSIDÉRANT que le site visé par la cession est accessible par un chemin public;

CONSIDÉRANT que les frais de services professionnels afin de préparer l'acte de cession à intervenir entre la municipalité et le propriétaire du ou des lots à être cédés ainsi que les frais de publication de l'acte au Bureau de la publicité des droits sont à la charge exclusive du cédant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte de conclure une entente pour la cession du site de l'ancienne halte routière soit le lot 5 388 090 et une partie du lot 5 388 092 pour une superficie totale approximative de 7 700 m². Cependant, cette cession vaudra pour les lotissements sur les propriétés du promoteur soit 2333-5276 Québec Inc sur le territoire de Lac-aux-Sables jusqu'en 2029 pour des terrains non desservis par des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Il est de plus résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette transaction, notamment l'acte notarié.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Ensemble et bien logé - Adoption du protocole

2019-05-166

CONSIDÉRANT l'importance à accorder aux citoyens en situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer les rôles de chacune des organisations liés à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que chaque organisation intervient dans son champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

CONSIDÉRANT l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

CONSIDÉRANT la préoccupation de la Table de santé mentale adulte de Vallée-de-Batiscan, de mettre de l'avant des initiatives favorisant l'amélioration des conditions de logement des résidents et résidentes de la MRC et, par conséquent, l'implantation du projet de soutien « Ensemble et bien logé! » au sein de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la volonté des organisations du territoire de la MRC de Mékinac de coordonner et de concerter leurs actions en cas d'insalubrité, et ce, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac a été préparé;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu

- QUE le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables approuve le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- QUE la municipalité de Lac-aux-Sables adhère, avec les différentes organisations et les autres acteurs, à l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- QUE Monsieur Yvon Bourassa, maire et Madame Valérie Cloutier, directrice générale soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Fête nationale 2019

2019-05-167

CONSIDÉRANT la résolution #2019-02-059 portant sur la fête Nationale 2019 sur le site du centre communautaire Hervey-Jonction et le parc des 4J;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil :

- **ADOPTÉ** la programmation proposée par le comité organisateur pour les activités de la Fête Nationale le 23 juin 2019;
- **AUTORISE** que le feu de joie et le feu d'artifice soient faits sous la supervision du service de sécurité incendie;
- **AUTORISE** le service de sécurité incendie à utiliser en prévention le camion autopompe.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Fête des voisins 2019

2019-05-168

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de la Fête des voisins;

CONSIDÉRANT que le site du parc Louis-Philippe-Fugère est privilégié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil:

- **AUTORISE** la tenue de la fête des voisins 2019 le samedi le 8 juin sur le site du parc Louis-Philippe-Fugère;
- **APPROUVE** la programmation préliminaire sur approbation de l'assureur s'il y a lieu;
- **CONFIRME** le budget alloué au montant de 2 000 \$ tel que prévu au budget 2019 pour cette activité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Classique du maire 1ère édition en collaboration avec Desjardins

2019-05-169

CONSIDÉRANT une collaboration avec Desjardins pour la tenue d'un tournoi de golf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil:

- **AUTORISE** l'activité Classique du maire, 1ère édition en collaboration avec Desjardins sur le site du Club de golf Le St-Rémi de Lac-aux-Sables le 19 juin 2019;
- **AUTORISE** l'inscription d'un quatuor pour un montant de 320 \$;
- **AUTORISE** le coordonnateur des loisirs, communication et vie associative, monsieur Hugues Carpentier à participer à l'organisation de cette Classique pour la municipalité;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 Emplois d'Été Canada - Autorisation signature protocole

2019-05-170

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande d'aide financière 2019 pour le programme Emplois d'Été Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise madame Manuella Perron, secrétaire-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'aide financière relatif au programme Emplois d'Été Canada.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Embauche - animateurs camp de jour

2019-05-171

Monsieur Daniel Beaupré informe les membres du conseil et l'assistance qu'il n'a pas participé aux discussions sur le présent point et qu'il ne prendra pas part au vote sur cette motion en raison de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT les besoins de main d'oeuvre pour le camp de jour estival;

CONSIDÉRANT le processus d'entrevue et de sélection réalisé par le coordonnateur des loisirs, communication et vie associative, monsieur Hugues Carpentier et l'intervenante jeunesse, madame Gabrielle Darveau ainsi que la présentation des résultats au comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil procède à l'embauche des personnes suivantes à titre d'animateur/animateur du camp de jour pour la saison estivale 2019:

- Monsieur Tristan Beaupré;
- Madame Tricia Germain;
- Madame Audrey-Anne Trépanier;
- Madame Marie-Ève Trépanier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (4)

6.6 Formation DAFA et RCR - animateurs de camps de jour

2019-05-172

CONSIDÉRANT les délais pour procéder aux inscriptions aux formations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise la participation des animateurs du camp de jour à la formation DAFA des 7 et 8 juin prochain à Saint-Adelphe et la formation RCR du 15 juin à Saint-Tite selon les inscriptions faites par monsieur Hugues Carpentier, coordonnateur en loisirs, communications et vie associative.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.7 Embauche - Préposé accès aux parcs

2019-05-173

CONSIDÉRANT le processus d'embauche;

CONSIDÉRANT la présentation des résultats auprès du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise l'embauche de madame Chacé Calvé à titre de préposée Accès aux parcs selon les conditions prévues à la convention collective pour ce poste à compter du 22 juin 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.8 Piste cyclable - Autorisation

2019-05-174

CONSIDÉRANT le projet de piste cyclable au plan triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT les discussions du conseil sur le plan préliminaire pour un trajet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise monsieur Daniel Beaupré à rencontrer les propriétaires ciblés par le trajet de piste cyclable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

6.9 Terrain de tennis - remplacement poteaux et filet

Point reporté à l'adoption de l'ordre du jour.

6.10 ARPLAS - Journée Canot/Kayak

2019-05-175

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des résidents pour la protection du Lac aux Sables (ARPLAS);

CONSIDÉRANT la tenue de la 8e édition de la journée Canot/Kayak ayant pour but la promotion des activités de loisirs sans l'utilisation d'une embarcation avec moteur à essence;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal priorise la mise en place de mesures préservant la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en environnement a suggéré la mise en place d'une journée favorisant l'utilisation des embarcations à «propulsion humaine»;

CONSIDÉRANT qu'il y aura présentation et démonstration d'embarcations munies de moteurs électriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise pour le 3 août 2019 :

- l'utilisation du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin par l'ARPLAS pour la tenue d'un dîner hot-dog, lors de la journée « Canot/Kayak »;
- le stationnement gratuit pour l'activité au parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin;
- le prêt de deux tables et des 3 abris rapides dont celui identifié Lac-aux-Sables (montage sur place par le comité organisateur);
- le prêt d'un bac à ordures ainsi qu'un bac à matières recyclables;

L'organisme demeure responsable de la tenue de cette activité et la présente résolution ne le libère pas d'obtenir les autorisations de d'autres instances si nécessaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Les oeuvres du Lac en Coeur

2019-05-176

CONSIDÉRANT la présence du camp de vacances du Lac en Coeur sur le territoire depuis plusieurs décennies,

CONSIDÉRANT la demande de participation à la campagne de financement de cet organisme à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil verse une aide financière de 100 \$ aux Oeuvres du Lac en Coeur pour la campagne de 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Offre de publicité - Cahier Mékinac - Le Nouvelliste

2019-05-177

CONSIDÉRANT le cahier spécial Mékinac dans l'édition 1er juin 2019 du Nouvelliste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil participe au cahier spécial Mékinac du Nouvelliste avec une publicité de 1/8 de page pour un montant de 455 \$ avant les taxes applicables selon l'offre du 26 avril 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Prêt de salle pour la Journée des petits entrepreneurs

2019-05-178

CONSIDÉRANT la journée des petits entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que cette activité a pour but notamment de donner l'occasion aux jeunes de développer leur créativité, leur sens des responsabilités, leur autonomie et leur confiance en eux ainsi que de sensibiliser la population à l'entrepreneuriat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise gratuitement le prêt de la salle municipale Lac-aux-Sables pour la journée du 15 juin 2019 dans le cadre de la journée des petits entrepreneurs et met à la disposition un système de son, les abris à montage rapide, des tables, des chaises et le jeu gonflable. La municipalité publicisera sur les outils habituels les activités de cette journée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.4 Motion de remerciement - Monsieur Sylvain Lamarre

2019-05-179

Monsieur le maire auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations à monsieur Sylvain Lamarre pour son travail accompli durant sa présence chez nous à titre de directeur du SISEM. Ce dernier a quitté en mai pour relever de nouveaux défis dans une autre région.

Merci!

7.5 Demande d'appui

7.5.1 Mérule pleureuse - Appui - Municipalité de Hérouxville

2019-05-180

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-04-69 de la municipalité d'Hérouxville;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un programme gouvernemental pour venir en aide aux propriétaires de résidences infestées de mérule pleureuse;

CONSIDÉRANT que des cas de bâtiments infestés ont été répertoriés sur le territoire de la MRC de Mékinac dont au moins un dans la municipalité de Hérouxville,

CONSIDÉRANT que les subventions offertes par le gouvernement permettant de couvrir seulement une partie des travaux de décontamination ou de reconstruction d'une maison aux prises avec la mérule pleureuse;

CONSIDÉRANT que certaines maisons atteintes par la mérule pleureuse devraient être reconnues comme perte totale et être admissibles à une subvention égale à 100% de la valeur en excluant le terrain comme le cas pour les sinistrés ayant subi une perte totale de leur résidence lors des inondations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables

- **APPUIE** les démarches de la municipalité de Hérouxville pour aider les citoyens dont la résidence est infestée par la mérule pleureuse;
- **DEMANDE** au gouvernement de bonifier leur programme de subvention qui vient en aide aux victimes de la mérule pleureuse;
- **TRANSMET** la présente résolution à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à Madame Sonia Lebel, ministre de la Justice et députée de Champlain-Laviolette.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.5.2 Route collectrice - Appui - Municipalités de Saint-Adelphe et Saint-Ubalde



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Point reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

7.5.3 Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises - Appui - Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Point reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

7.5.4 Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises - Appui - MRC de l'Érable

Point reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

7.6 Varia

7.6.1 Pêche sur le lac aux Sables

2019-05-181

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs questionnements sur les périodes de pêche sur le lac aux Sables;

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée de faire la demande auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de clarifier les périodes de pêche sur le lac aux Sables et de fournir des explications s'il y a eu des modifications.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.7 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 38

Fin: 21 h 03

7.8 Séance extraordinaire 17 mai 2019; 10 h

2019-05-182

Monsieur le maire donne un avis de convocation aux membres du conseil pour la tenue d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 17 mai 2019 à 10h00. Le sujet principal à l'ordre du jour est l'adoption du règlement 2019-549 décrétant un emprunt de 707 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.


À cet ordre du jour, s'ajoutera également les points qui ont été reportés aujourd'hui soit les points 3.2, 6.9, 7.5.2, 7.5.3 et 7.5.4.

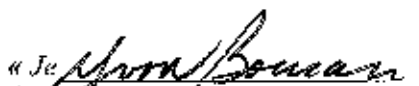
7.9 Levée de l'assemblée

2019-05-183

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 21 h 05.


M. Yvon Bourassa
Maire


Mme Valérie Cloutier, Adm. A. OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je  atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 192 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 15 mai 2018.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Lac-aux-Sables**

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2019**

- 1 Administration de la municipalité**
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 2 Trésorerie**
 - 2.1 Adoption règlement # 2019-549 décrétant un emprunt de 707 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet – Accélération (AIRRL)
 - 2.2 Corrections de résolutions – Bordereau de dépenses
- 3 Sécurité publique**
 - 3.1 Service de sécurité incendie - Mise à jour des effectifs
- 4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement**
 - 4.1 Maurice Branchée – Bornes électriques
- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être**
 - 6.1 Terrain de tennis - remplacement poteaux et filets
- 7 Autres sujets**
 - 7.1 Route collectrice - Appui - Municipalités de Saint-Adelphe et Saint-Ubalde
 - 7.2 Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises - Appui - Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
 - 7.3 Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises - Appui - MRC de l'Érable
 - 7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
 - 7.5 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 10 heures, le dix-septième jour du mois de mai deux mille dix-neuf (17 mai 2019), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa, maire
Monsieur Yvan Hamelin, conseiller
Monsieur Daniel Beaupré, conseiller
Madame Suzanne Béland, conseillère
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Julie Ricard, conseillère et monsieur Nicolas Hamelin, conseiller sont absents.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2019**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que les avis de convocation ont été faits, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal du Québec, que l'avis a été donné lors de la séance ordinaire du 14 mai 2019 et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.

La session est ouverte à dix heures (10h00), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-05-184

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 mai 2019 en effectuant les modifications suivantes:

- en corrigeant le titre du point 2.1 soit Adoption règlement # 2019-549 décrétant un emprunt de 707 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet Accélération (AIRRL);
- en reportant le point 6.1.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Aucune question.

2 TRÉSORERIE

2.1 Adoption règlement # 2019-549 décrétant un emprunt de 707 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet - Accélération (AIRRL)

2019-05-185

Madame Valérie Cloutier précise aux personnes présentes les modifications qui ont eu lieu dans le règlement à être adopté par rapport au projet de règlement qui a été déposé.

ATTENDU que les avis de convocation ont été faits, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal du Québec, que l'avis a été donné lors de la séance ordinaire du 14 mai 2019 et que l'avis public a été publié conformément;

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa de l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Transports datée du 9 mai 2019 afin de permettre des travaux de voirie sur le chemin du lac-Huron;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de dix (10) ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 707 000 \$;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 mai 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte le règlement d'emprunt # 2019-549 décrétant un emprunt de 707 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

2.2 Corrections de résolutions – Bordercau de dépenses

2019-05-186

CONSIDÉRANT la préparation des états financiers pour l'exercice 2018;

CONSIDÉRANT que des corrections sont apportées à des journaux et qu'il y a lieu de modifier les résolutions d'adoption afin de correspondre au montant des listes déposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil effectue les corrections suivantes:

- REMPLACE à la résolution # 2018-05-145 le montant des dépenses pré-autorisées par 76 814,68 \$ au lieu de 92 070,07 \$;
- REMPLACE à la résolution #2018-09-283 le montant des dépenses pré-autorisées par 80 544,67 \$ au lieu de 79 043,77 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de sécurité incendie - Mise à jour des effectifs

2019-05-187

CONSIDÉRANT les différentes rencontres des membres des conseils municipaux de Lac-aux-Sables et Notre-Dame-de-Montauban, les pompiers et les directeurs généraux;

CONSIDÉRANT les modifications aux normes de sécurité pour les pompiers;

CONSIDÉRANT les diverses modifications rendues nécessaires au sein du Service incendie du secteur Est de Mékinac (SISEM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte la liste des effectifs du service des incendies de Lac-aux-Sables, faisant partie du SISEM présentant 17 pompiers en date du 17 mai 2019:

- Messieurs Daniel Beaupré, Jean-Pierre Délisle, Michel Bédard, Éric Martel, Claude Ricard, Stéphane Daunais, Danny Dionne, Sébastien Hamelin, William Robert, Karl Bédard, Éric Marcotte, Alex Bronsard, Marcelin Labrosse, Francis Côté, Stéphane Bacon et mesdames Kimberley Bédard et Katya Audy.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Mauricie Branchée – Bornes électriques

2019-05-188

CONSIDÉRANT que la municipalité a la possibilité d'obtenir trois (3) bornes dans le cadre du projet Mauricie Branchée par le biais de la demande de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que certaines entreprises ont déclinées l'offre de devenir partenaires;

CONSIDÉRANT les résolutions #2019-02-051 et #2019-04-127,

CONSIDÉRANT que le choix de borne sur piédestal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil entérine la position des trois bornes de recharge pour véhicule électrique sur les sites suivants:

- Hôtel de ville, au 820, rue Saint-Alphonse;
- Parc de la Pointe du Vieux-Moulin;
- Relais de Sablois, 560, rue Saint-Alphonse (borne sous la responsabilité de l'exploitant).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Monsieur Yvan Hamelin, conseiller s'enregistre contre cette résolution en raison de l'ajout d'une deuxième borne sur un site municipal.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers votants (3).

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Terrain de tennis - remplacement poteaux et filets

Point reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Route collectrice - Appui - Municipalités de Saint-Adelphe et Saint-Ubalde

2019-05-189

CONSIDÉRANT la résolution #2019-05-124 de la Municipalité de Saint-Adelphe et la résolution #2019-05-73 de la municipalité de Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que ces municipalités demandent la prise en charge complète des routes les reliant soit entre la route 352 et la route 363 par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de route est reconnu au schéma d'aménagement régional de la MRC de Mékinac à titre de route collectrice;

CONSIDÉRANT que la portion de la rue Du Moulin incluant le pont débutant à l'intersection avec la route 352 jusqu'à l'intersection de la rue Principale à Saint-Adelphe est déjà sous la responsabilité du ministère;

CONSIDÉRANT que ces deux municipalités indiquent ne plus être en mesure d'entretenir ce tronçon de façon adéquate, ni d'assurer la sécurité des usagers qui empruntent cette route;

CONSIDÉRANT que cette route est localisée dans deux municipalités régionales de comté (Mékinac et Portneuf) et deux régions administratives (Mauricie et Capitale-Nationale);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables:

- **APPUIE** les municipalité de Saint-Adelphe et de Saint-Ubalde dans la démarche demandant au ministère des Transports du Québec de reclasser le tronçon de route les reliant soit entre les routes 352 et 363 à un niveau supérieur et qu'il devienne à la charge dudit ministère;
- **DEMANDE** que la présente résolution soit transmise à monsieur François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, à madame la ministre Sonia Lebel, députée provinciale de Champlain et monsieur Vincent Caron, député provincial de Portneuf ainsi qu'à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises - Appui - Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

2019-05-190

CONSIDÉRANT la résolution # 19-05-93 de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie;

CONSIDÉRANT que le projet de modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2, r.40.1) en y ajoutant les appareils frigorifiques domestiques, appareils ménagers et de climatisation a été publié dans la Gazette officielle du 12 juillet 2017;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu :

- D'APPUYER la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean;
- DE DEMANDER au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette, et à son gouvernement d'adopter dans les plus brefs délais la modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises en y ajoutant les « appareils ménagers et de climatisation »;
- DE METTRE en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC le processus de création des organismes mandataires à la gestion de cette nouvelle responsabilité;
- QUE le gouvernement élabore un programme d'aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l'approbation du règlement et la mise en marché officielle de cette nouvelle REP.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises - Appui - MRC de l'Érable

Point retiré de l'ordre du jour séance tenante.

7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

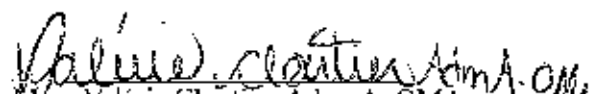
Aucune question.

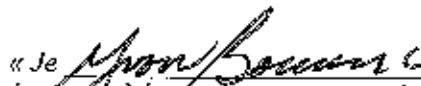
7.5 Levée de l'assemblée

2019-05-191

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que la séance soit levée à 10 h 35.


M. Yvon Bojarska
Maire


Mme Valérie Cloutier, Adm. A. OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je  atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 20 mai 2019.